



COMMUNE DE VUARRENS

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

Version n°2, 20.03.2025

Auteur du document : Yann Payen

Mandataire : Lyka

Avant-propos de la Municipalité

- Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ([GIEC](#)) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. En Suisse, la hausse des températures a déjà atteint +2.5 °C¹, soit nettement plus que la moyenne mondiale (c'est notamment dû au caractère montagneux de notre pays). C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**
- Les communes ont un rôle important à jouer dans la réponse à ces enjeux. Outre leur devoir d'exemplarité, elles ont de nombreuses responsabilités dans les domaines de la **réduction** des émissions de GES (énergie, mobilité, achats publics, etc.) et de l'**adaptation** aux changements climatiques (gestion des espaces verts ou des cours d'eau, protection de la population, etc.). De plus en plus de communes vaudoises l'ont bien compris et sont engagées dans des démarches proactives.
- Une action ambitieuse en matière climatique constitue une **opportunité économique**². Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (mazout, gaz naturel) et ouvre de nouveaux marchés aux entreprises de nos régions (isolation des bâtiments, cleantechs, etc.). Elle permet d'**éviter des coûts futurs** (on parlera des coûts de l'inaction³) : investir maintenant, c'est éviter des coûts bien plus importants ces prochaines décennies (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé et baisse de la productivité en lien avec la chaleur, etc.)
- La mise en place de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et pour s'adapter aux changements climatiques implique également des conséquences positives à court et moyen terme dans plusieurs domaines, avec de **multiples bienfaits pour la qualité de vie** (amélioration de la qualité de l'air, sécurisation des espaces publics, amélioration paysagère, etc.).
- En conséquence et pour toutes ces raisons, la Municipalité s'engage dans la démarche du Plan énergie et climat communal, qui a pour but d'établir une vision et une stratégie communal pour participer, à notre échelle, à cet effort global.
- **Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) concrétise cette volonté.** Il a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'Etat de Vaud dans le cadre du [programme PECC](#). Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de biodiversité pour les 3 prochaines années.

¹ Depuis la période de référence préindustrielle. Météosuisse, [Changement climatique](#)

² Le dernier [rapport de la Commission mondiale sur l'économie et le climat](#) (GCEC, 2018) estime qu'avec une action forte pour le climat, il y a un potentiel global de gains économiques directs de 26'000 milliards USD d'ici 2030.

³ Selon le [rapport de l'OCDE sur les conséquences économiques des changements climatiques](#) (2016), si la hausse des températures se poursuit, la perte du PIB pourrait atteindre 10 % à la fin du siècle

Table des matières

AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE	2
1. INTRODUCTION 4	
Les enjeux sur le territoire cantonal.....	4
La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux	5
2. ÉTAT DES LIEUX 6	
La commune en bref	6
Profil climatique	7
Profil énergétique	14
3. DEMARCHE PARTICIPATIVE 17	
DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PECC, UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE A ETE MISE EN PLACE. UN PREMIER ATELIER A ETE MENE LE 27 MARS 2024, AVEC UN GROUPE RESTREINT DE 13 PERSONNES, AFIN DE REFLECHIR A LA VISION 2050 DU TERRITOIRE.	17
ENSUITE, UN SECOND ATELIER PUBLIC, OUVERT A TOUTES LA POPULATION, A ETE MENE EN JUIN 2024, PERMETTANT DE RECOLTER DE NOMBREUSES ACTIONS A METTRE EN PLACE AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ET LA VISION 2050. .	17
4. VISION ET OBJECTIFS 18	
Vision à l'horizon 2050	18
Objectifs à l'horizon 2030.....	19
5. PLAN D'ACTIONS 19	
6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE 22	
Gouvernance	22
Sources de financement.....	23
.....	23
Suivi de la mise en oeuvre	23
7. COMMUNICATION DU PECC 23	
8. CONCLUSION 24	
9. ANNEXE 24	
Annexe 1 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité.....	24

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon le bilan carbone cantonal, les principales sources d'émissions GES du territoire vaudois sont la mobilité, notamment l'utilisation des véhicules à moteur (43 %), et la production de chaleur dans les bâtiments et l'industrie (36%). L'agriculture et les sols émettent 10% des GES et le reste des émissions GES provient des procédés industriels hors chaleur et de la gestion des déchets. A ces émissions GES territoriales s'ajoutent des émissions GES extra-territoriales par exemple dues à notre consommation et à l'achat de biens. Ces émissions extra-territoriales sont une part importante du bilan carbone vaudois, environ 1.5x des émissions territoriales ou ~60% du total des émissions GES.

Émissions GES territoriales (2019)

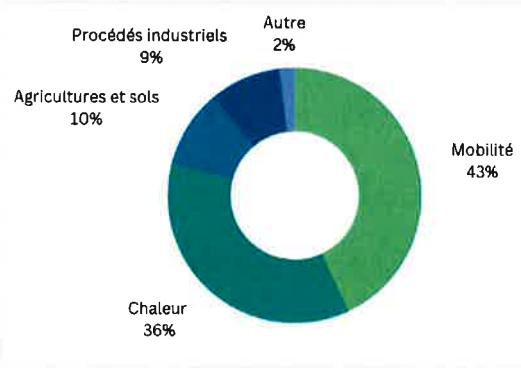


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

La Commune de Vuarrens a des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude⁴. Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud⁵ sont comparables à ceux envisagés au niveau national.

Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différencierées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Pour minimiser les risques et augmenter la résilience du territoire, la Commune de Vuarrens a des leviers et des responsabilités importantes dans des domaines tels que la biodiversité, la prévention et la gestion

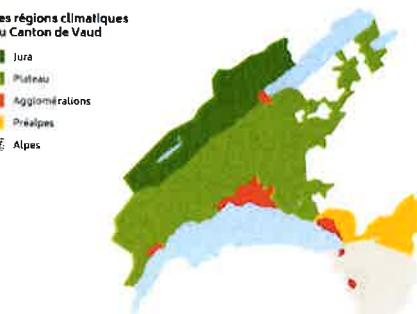


Figure 2 :: Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

⁴ National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse,

<https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisses.html>

⁵ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

des dangers naturels et des cours d'eau. Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

La Confédération a ratifié l'[Accord de Paris](#) de 2015, s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger. En août 2019, prenant acte des derniers travaux du GIEC, le [Conseil fédéral](#) s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La [Stratégie énergétique 2050](#) a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle [Conception cantonale de l'énergie](#) (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050.

Le [Plan climat vaudois 1^{ère} génération](#), adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁶. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

Depuis juin 2023, l'Etat et les communes doivent, dans l'exercice de leurs tâches, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040, selon l'article 179b de la [Constitution vaudoise](#).

Niveau communal

Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- ❖ Un état des lieux (partie 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- ❖ Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (partie 3).

⁶ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

- ❖ Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (partie 4) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- ❖ Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (partie 5), ainsi que sa communication auprès de la population (partie 6), sont présentés.

2. État des lieux

La commune en bref

Présentation

La Commune est située au nord du district du Gros-de-Vaud à la croisée des routes Moudon-Orbe et Lausanne-Yverdon-les-Bains. Elle recense 1'103 habitant-e-s pour une superficie de 896 hectares. Le village est au centre de cette belle région que l'on surnomme le grenier du canton. D'ici, que vous tourniez votre regard au nord ou au sud, vers le Jura ou sur les Alpes, à l'infini, la vision vous coupera le souffle.

Le village a la particularité d'être en pleine refonte de son Plan Directeur Communal. Par ailleurs, une laiterie industrielle est présente sur le territoire, ainsi qu'une STEP.

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune est déjà impliquée dans les démarches suivantes et mène, en outre, déjà différentes actions dans les domaines couverts par le PECC :

Thème	Actions réalisées
Stratégie et planification	<ul style="list-style-type: none">• PACom en cours de révision• Règlement sur les arbres en cours de mise à jour
Transversal	<ul style="list-style-type: none">• Repair café organisé en avril 2023• Un coin échange à la déchetterie en place
Energie & mobilité	<ul style="list-style-type: none">• Éclairage public éteint de 24h à 5h, gestion de l'intensité et passage au LED• Étude pour les chauffages de bâtiment public (2022)• Étude sur la sécurité routière menée
Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• Analyse des espaces verts communaux avec Pro Natura via le projet Commune ouVerte• Tour du village avec Pro Natura et les agriculteurs• Nettoyage de l'étang du Broillet• Passage en zone protégé d'1 ha de terrain• Les haies du cimetière ont été changées• Le terrain de foot est majoritairement traité en bio

Profil climatique

Le profil climatique de la Commune de Vuarrens a été réalisé en 2024 sur la base des outils fournis par le Canton. Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la commune.

La figure ci-dessous illustre les émissions de GES par habitant, en moyenne, en 2019, à Vuarrens, comparées à celles d'un Suisse typique. À droite, figurent les objectifs pour 2030 et 2050 des accords de Paris, ratifiés par la Confédération.

Les résultats montrent que Vuarrens dépasse légèrement la moyenne nationale, avec environ 16 tCO₂eq/hab/an, dont environ un tiers des émissions est produit sur le territoire national (émissions directes). Cela signifie que les deux tiers restants sont générés à l'étranger.

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

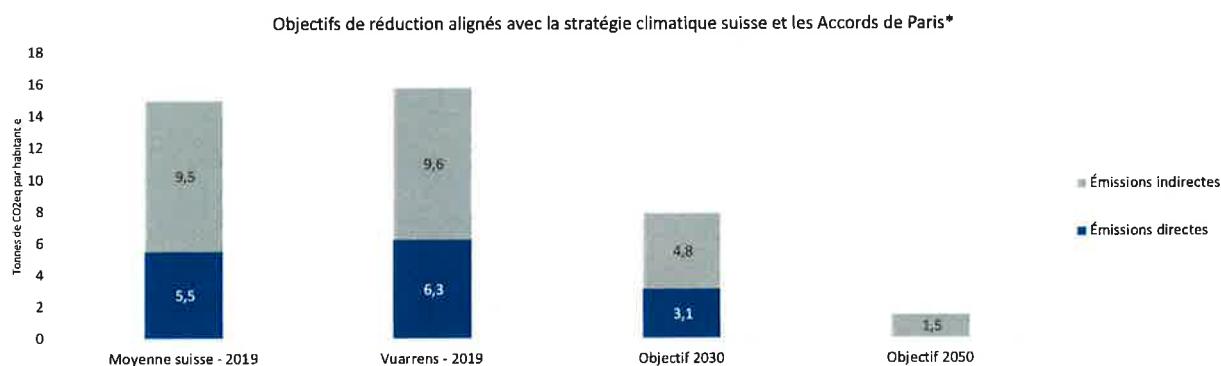


Figure 3 : Bilan carbone de la commune, via l'outil cantonal

La consommation, c'est-à-dire les achats courants des habitants (alimentation, loisirs, restaurants, etc.), est la catégorie qui émet le plus de GES, suivie de près par l'énergie (chauffage des bâtiments et électricité), puis par la mobilité.

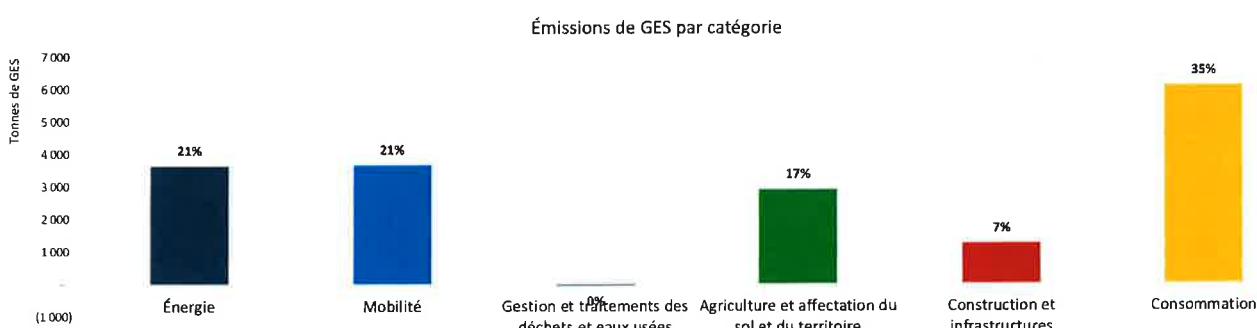


Figure 4 : Répartition du bilan carbone territoriale de Vuarrens, via l'outil cantonal

Enfin, la catégorie « consommation » est principalement impactée par les émissions importantes de GES liées à l'alimentation et aux boissons. À noter que ces données représentent une moyenne nationale suisse et ne sont pas spécifiques aux habitants du village de Vuarrens.

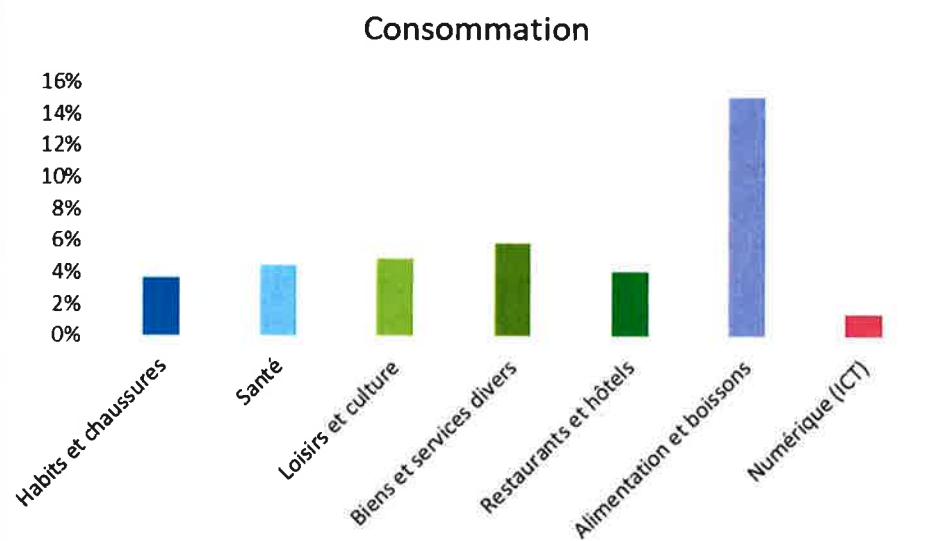


Figure 5 : Répartition des émissions de GES de la catégorie "Consommation" en Suisse

Les impacts de la mobilité proviennent en grande majorité de la voiture et de l'avion. Les transports publics (bus et train) présentent un ratio impact/kilomètre très avantageux, mais restent encore trop peu utilisés par les citoyens. Cela s'explique notamment par la position géographique du village, qui rend l'usage quotidien des transports publics ou du vélo difficile.

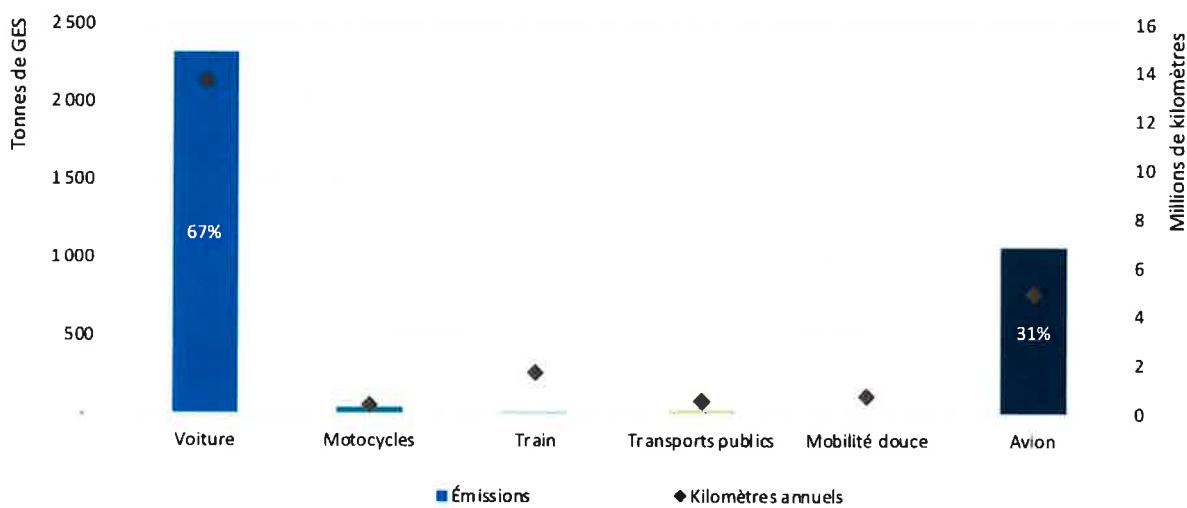


Figure 6 : Répartition des émissions et KM pour un village comme Vuarrens

Dans le bilan carbone de l'administration, la catégorie « Construction et infrastructure » est celle ayant le plus d'impact, suivie par la consommation énergétique des bâtiments publics. La catégorie « Construction et infrastructure » est fortement impactée dès qu'un projet de construction ou d'entretien des routes, par exemple, a lieu, mais il ne s'agit pas d'une dépense annuelle.

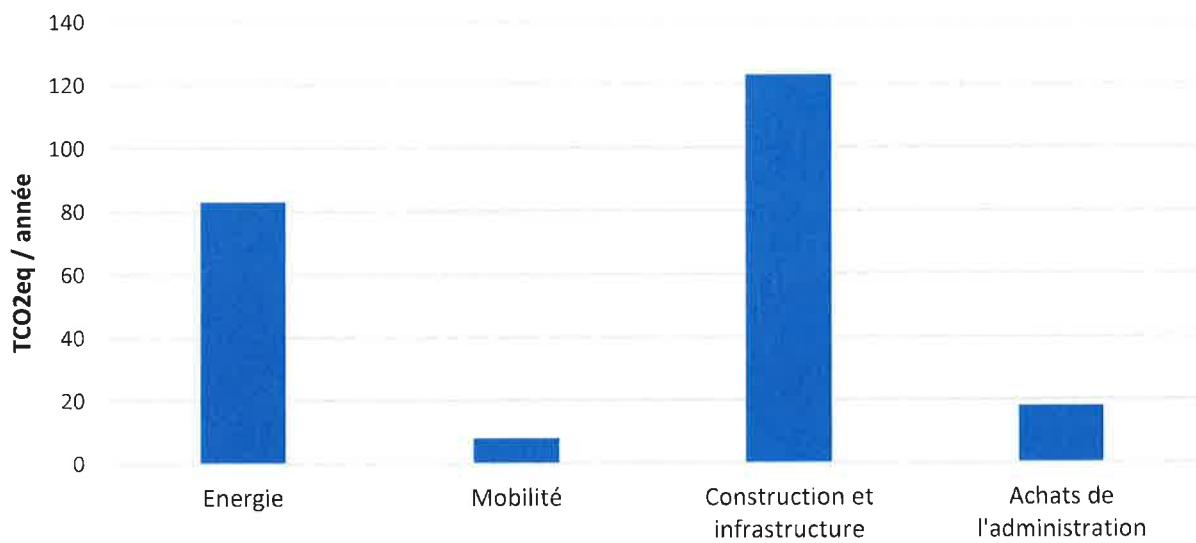


Figure 7 : Synthèse du bilan carbone de l'administration de Vuarrens, données 2023

Dans les émissions liées aux bâtiments publics, et donc à l'énergie, le gaz naturel et le mazout sont les deux combustibles qui contribuent le plus au bilan carbone de cette catégorie, représentant à eux seuls 98 % des émissions.

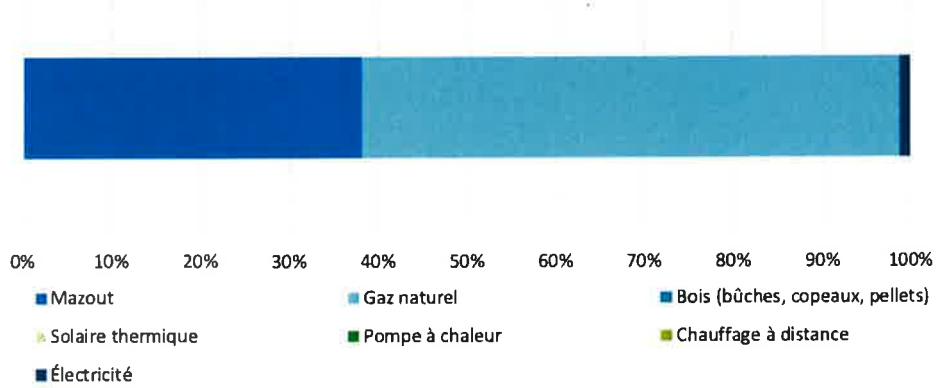


Figure 8 : Répartition des émissions de GES des bâtiments communaux

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, notre commune se situe dans la zone géographique du Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques associés, sont similaires à ceux des autres communes situées dans ce périmètre.

Pour la commune de Vuarrens, les principaux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique sont les suivants :

- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules estivales, impactant la qualité du sommeil et rendant les travaux en extérieur encore plus difficiles ;
- L'intensification des fortes précipitations, causant des dégâts aux récoltes et aux infrastructures ;
- Le décalage de la période de végétation, affectant l'agriculture et la biodiversité de manière générale.

Afin de répondre à ces différents enjeux, plusieurs mesures seront mises en œuvre dans le cadre du PECC, notamment dans le domaine de la biodiversité.

Enjeux liés à la biodiversité

La biodiversité désigne la diversité des formes de vie présentes sur un territoire. Pour bénéficier pleinement des services écosystémiques que la nature peut offrir, il est essentiel de maintenir une biodiversité en bon état. Vous trouverez ci-dessous des données permettant d'évaluer l'état de la biodiversité dans notre région.

Les enjeux majeurs identifiés sont les suivants :

- Renforcer l'arborisation du territoire ;
- Protéger les espaces de grande qualité biologique, notamment dans les forêts ;
- Renforcer les liaisons biologiques ;
- Lutter contre les espèces envahissantes.

Arborisation

La carte ci-dessous illustre la canopée urbaine du village de Vuarrens et la compare à celle de la moyenne cantonale. À Vuarrens, la canopée supérieure à 3 mètres de hauteur dans l'espace bâti représente 5,9 % (c'est-à-dire que 5,9 % de la surface de l'espace bâti est recouverte par une végétation dépassant 3 mètres de hauteur), contre 13,6 % pour la moyenne cantonale.

Cela montre que la commune de Vuarrens possède une canopée nettement inférieure à la moyenne cantonale.

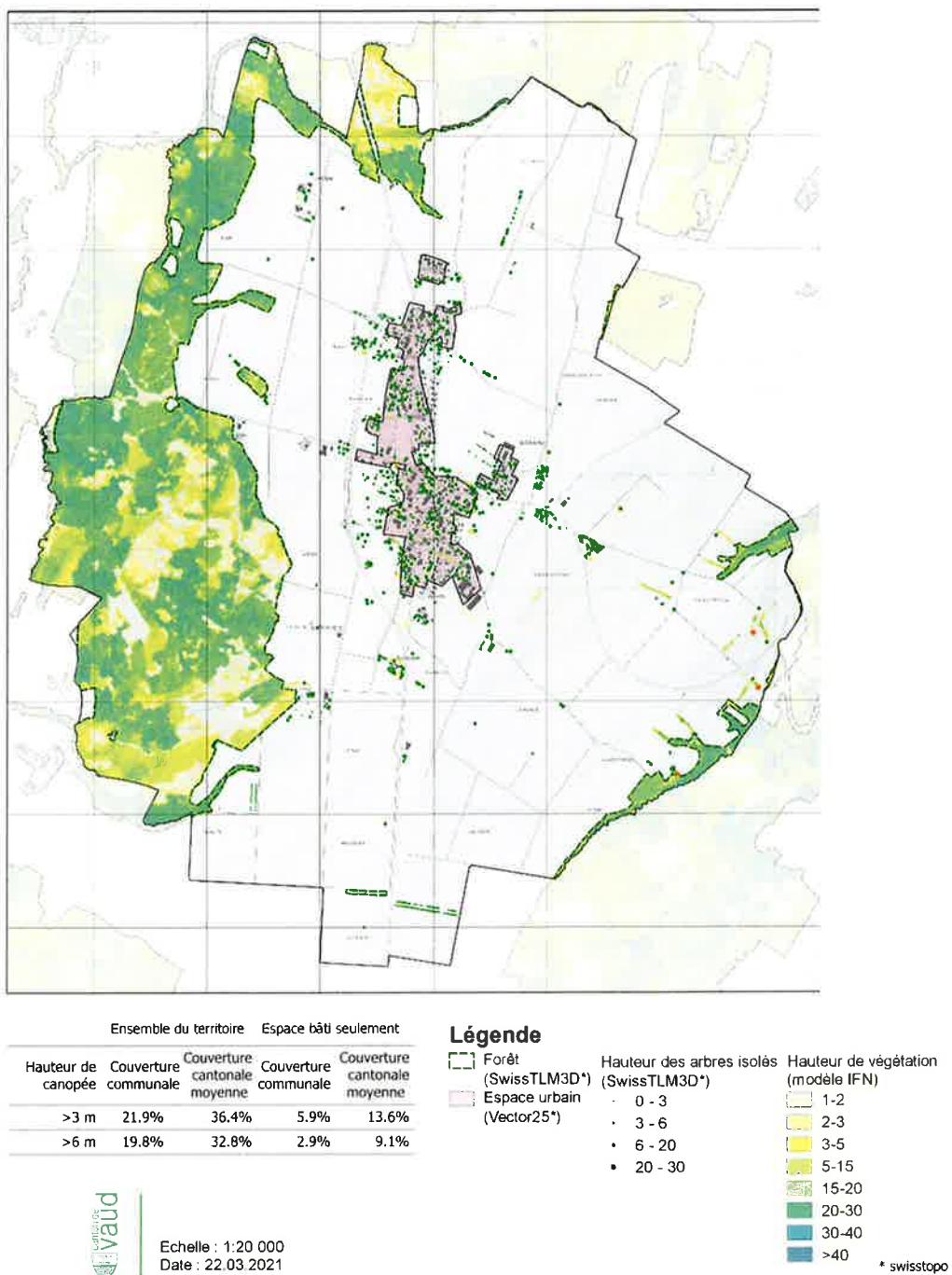


Figure 9 : Taux de canopée pour le village de Vuarrens, données cantonales

Qualité biologique

La carte ci-dessous présente l'inventaire des sites de reproduction des batraciens, classés selon leur importance. On y observe plusieurs sites de reproduction de batraciens d'importance locale sur le territoire de la commune.

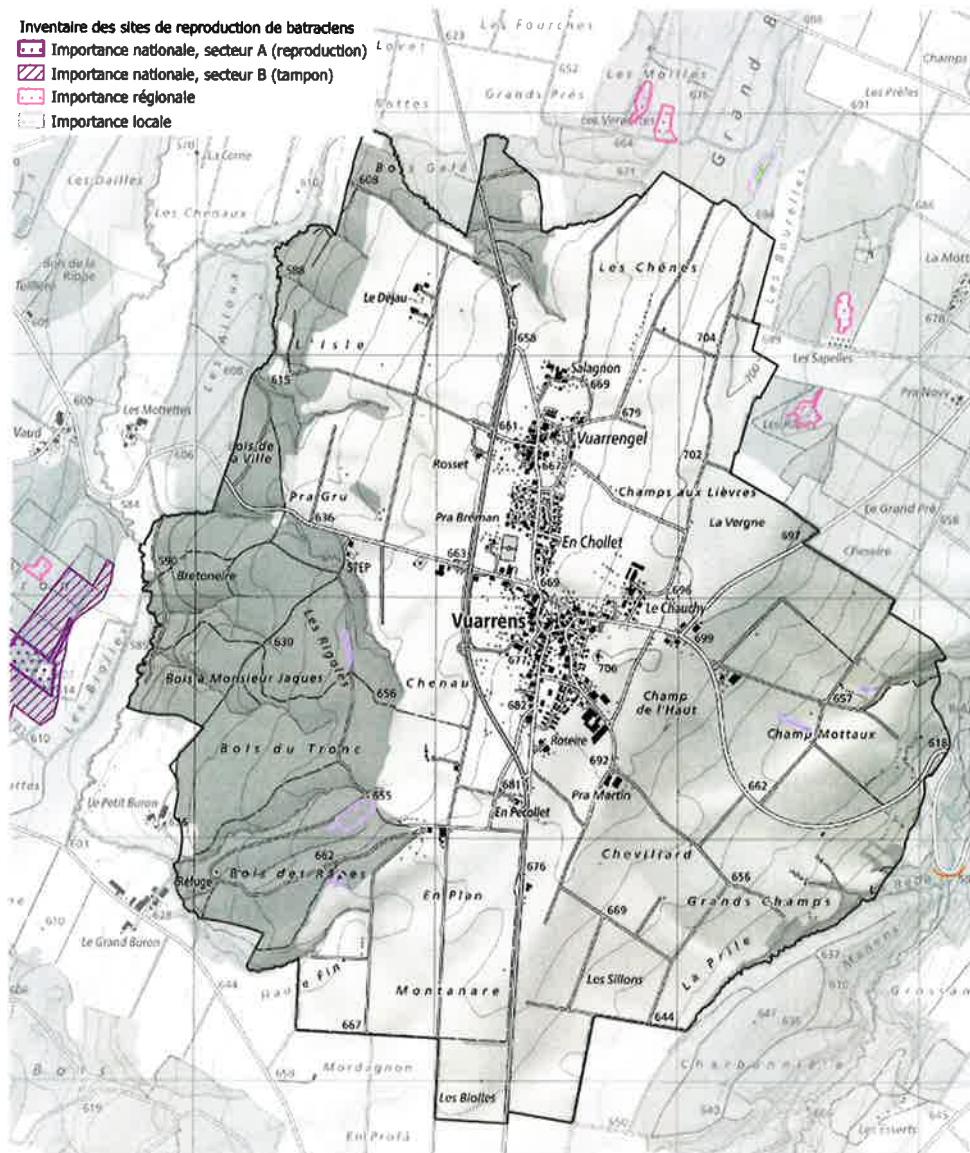


Figure 10 : Inventaire des sites de reproduction de batraciens, données fédérales

La carte ci-dessous recense les îlots de sénescence ainsi que les surfaces agricoles classées en zone SPB (surface de promotion de biodiversité) de qualité I et II.

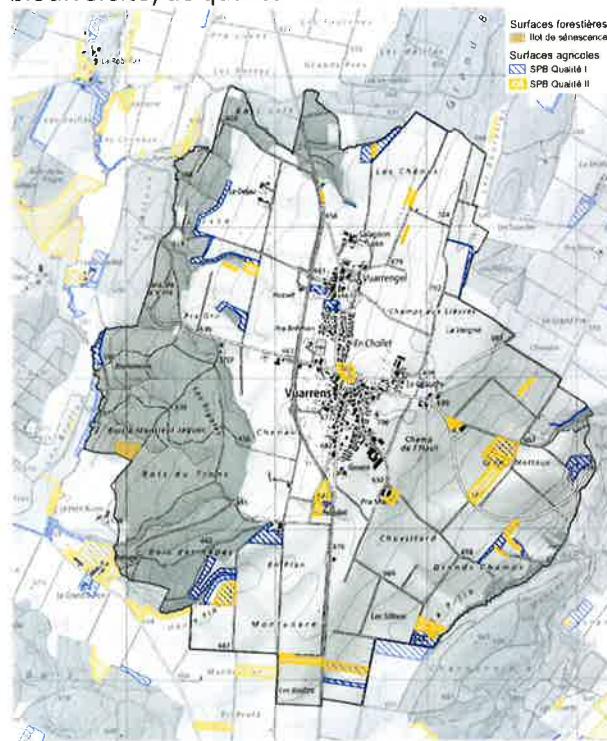


Figure 11 : Inventaire des SPB, données fédérales

Le canton a défini à l'échelle cantonale un réseau écologique, qui identifie d'une part les espaces à forte biodiversité, mais aussi les liaisons biologiques entre ces espaces. L'image ci-dessous montre que la commune de Vuarrens est entourée de liaisons biologiques, qui méritent donc d'être protégées et renforcées. Les liaisons représentées sur l'image ci-dessous sont approximatives, et leur position exacte peut évidemment varier considérablement.

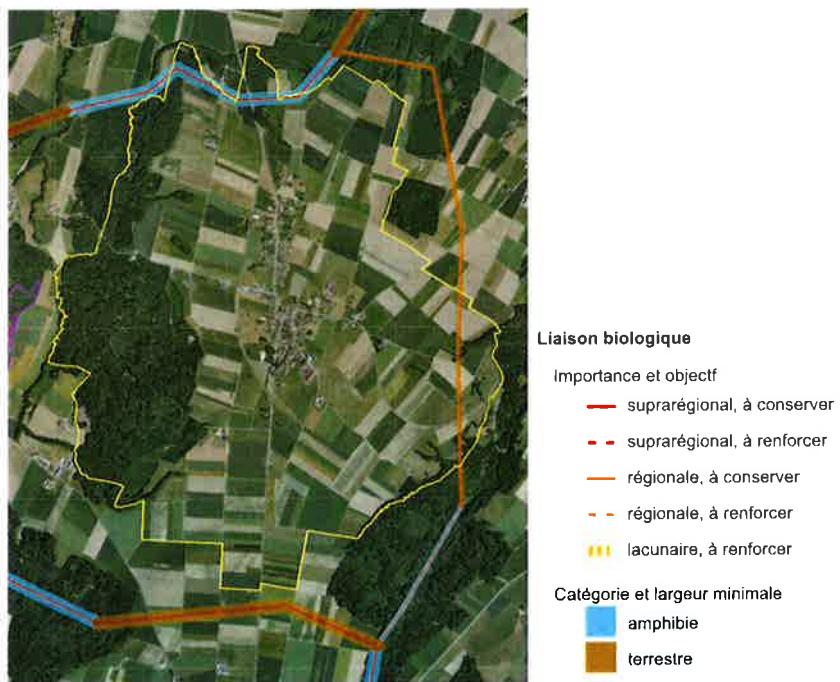


Figure 12 : Liaisons biologiques, données cantonales

Plantes envahissantes

En ce qui concerne les espèces envahissantes, les principales identifiées sur le site Infoflora sont :

- Vergerette annuelle
- Solidago du Canada
- Solidago géant
- Ailante
- Renouée du Japon

Il est essentiel de poursuivre la lutte contre ces plantes afin de protéger les espèces indigènes, adaptées à notre territoire.

Profil énergétique

Le profil énergétique de la commune de Vuarrens a été établi en 2024 sur la base des données transmises par le canton. Il fournit des informations essentielles pour comprendre les consommations et productions d'énergie.

La commune dispose de 12 bâtiments communaux, et une analyse énergétique (CECB+) a déjà été réalisée sur 4 de ces bâtiments.

Vous trouverez ci-dessous un détail du profil énergétique de la commune.

En résumé, voici les points forts et les points faibles du territoire en matière d'énergie :

Points forts

- Une augmentation de la production solaire sur le territoire
- Un nombre croissant de rénovations énergétiques (isolation ou changement de système de chauffage)
- Réalisation de certains CECB+ pour les bâtiments communaux

Points faibles

- Une part encore importante de bâtiments à rénover sur le territoire
- Un pourcentage élevé d'énergie fossile utilisé pour le chauffage

À l'échelle du territoire, la production solaire a nettement augmenté au cours des dix dernières années, avec une hausse de 75 % de la production d'électricité solaire. Néanmoins, le potentiel théorique est d'environ 9 GWh de production, contre seulement 0,7 GWh en 2022. Il reste donc une marge de progression importante pour renforcer la production sur le territoire.

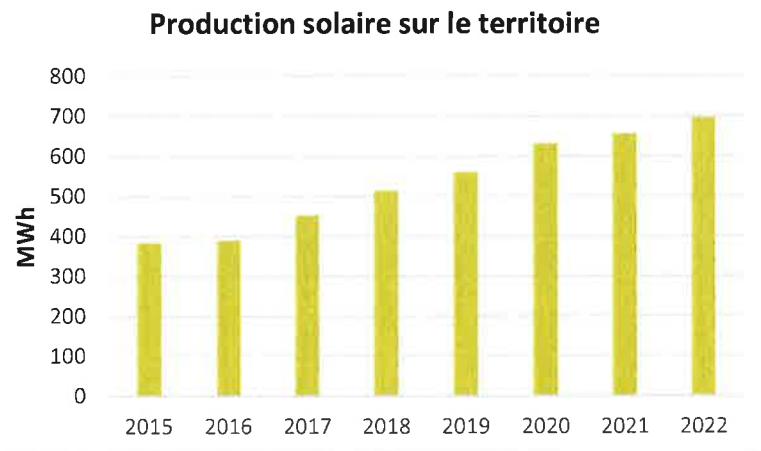


Figure 13 : Production solaire estimée à Vuarrens, données cantonales

Concernant l'état énergétique des bâtiments du territoire, le graphique ci-dessous montre qu'environ 53 % des bâtiments nécessitent une rénovation énergétique. Cela correspond à une baisse de consommation potentielle de 44 %, si l'ensemble des bâtiments concernés rénovent leur enveloppe thermique.

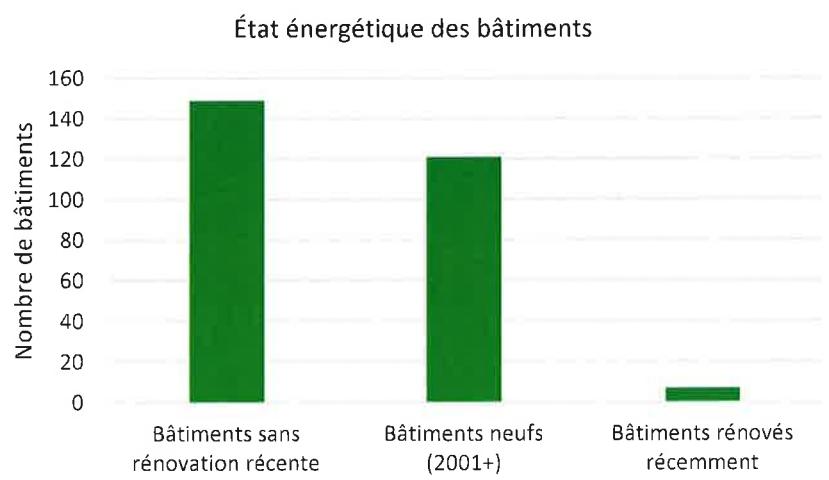


Figure 14 : État énergétique des bâtiments de Vuarrens, données cantonales

Le graphique ci-dessous indique que 67% de la consommation de chaleur est de source fossile, 16% de bois et 17,8% d'électricité via les pompes à chaleur ou l'électricité directe.

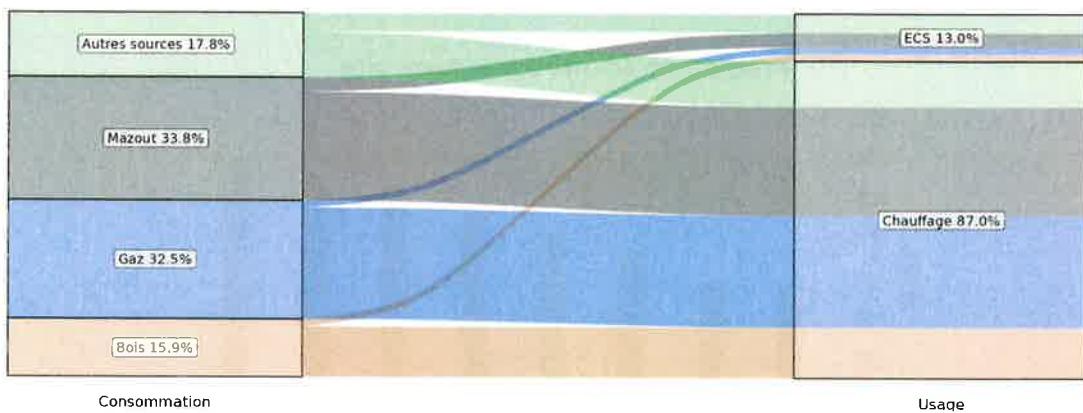


Figure 15 : Consommation et usage par type d'énergie, à Vuarrens, données cantonales

Le graphique ci-dessous indique le nombre de subvention cantonale demandés par type de demande. Il est clairement identifié que la majorité des demandes consistent aux changements des systèmes de chauffages.

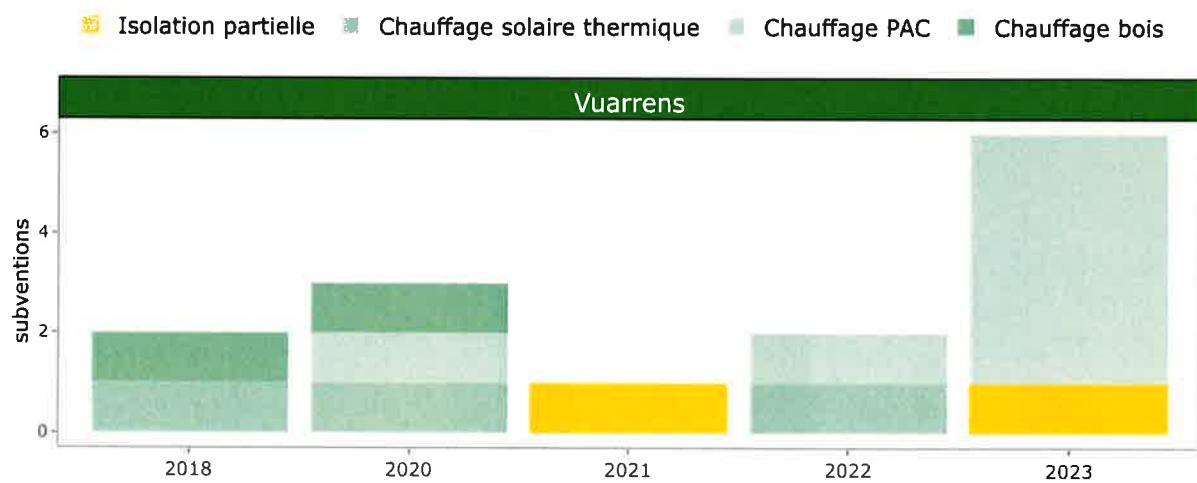


Figure 16 : Nombre de demandes de subvention cantonale à Vuarrens, données cantonales

3. Démarche participative

Dans le cadre de l’élaboration du PECC, une démarche participative a été mise en place. Un premier atelier a été mené le 27 mars 2024, avec un groupe restreint de 13 personnes, afin de réfléchir à la vision 2050 du territoire.



Ensuite, un second atelier public, ouvert à toutes la population, a été mené en juin 2024, permettant de récolter de nombreuses actions à mettre en place afin d’atteindre les objectifs et la vision 2050. De plus amples informations ont été mises dans deux articles du journal communal, disponible sur l’onglet dédié au PECC.

4. Vision et objectifs

Vision à l'horizon 2050

La Commune de Vuarrens a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs et les actions, permettra au plan de se structurer autour de trois axes : la nature, le local et l'efficience.

« Nous sommes à Vuarrens en 2050. La vie tourne autour du partage, des échanges et des interactions. La population est sensibilisée à la nature, à l'environnement et au vivre-ensemble.

Nature

La commune est verte, fleurie et arborisée, avec des arbres parfois plus hauts que les maisons. L'eau est récupérée et utilisée de manière rationnelle par la population et l'administration. Diverses zones de biodiversité existent et sont entretenues (bosquets, étangs, zones de passage pour animaux). L'agriculture est diversifiée et productive au travers de système agroécologiques, de conservation des sols ou autres méthodes.

Local

Le centre du village est une zone de rencontre pour toute la population et pour les différentes générations.

Les habitants consomment davantage de produits locaux qu'ils peuvent se procurer notamment lors des fréquents marchés qui sont organisés. Les commerces locaux sont soutenus et les échanges entre habitant.e.s et producteurs locaux sont encouragés. Un local d'échange existe, et un marché de l'occasion et du prêt est organisé.

Efficient

Grâce notamment à des aides financières de la commune, les bâtiments sont énergétiquement optimisés et équipés de panneaux photovoltaïques pour la plupart. L'énergie produite est stockée directement au village et gérée collectivement. Les anciens systèmes de chauffage ont été remplacés par des systèmes à énergie renouvelable, comme des pompes à chaleur.

Les habitants se déplacent davantage en mobilité douce et les véhicules thermiques ont été remplacés. Des bornes de recharge électriques sont accessibles en libre accès dans le village, de même que des vélos. Des véhicules autonomes transportent personnes et produits dans le village. Des panneaux de réduction de la vitesse rendent différentes zones plus calmes et sécuritaires. Les connexions en transports publics vers les villages voisins sont simples et nombreuses. »

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Commune de Vuarrens a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation. Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC. Le tableau ci-dessous répertorie les objectifs et indique lesquels répondent à chacun des axes de la vision, à savoir : Nature, Local et Efficient.

Thème	Objectifs	Nature	Local	Efficient
Transversal	Favoriser les échanges culturels, ethniques et générationnels		X	
	Promouvoir les produits locaux		X	X
	Favoriser la réutilisation et les échanges de produits en tout genre			X
Energie & mobilité	Réduire la consommation d'énergie du territoire		X	X
	Planifier la rénovation des bâtiments communaux			X
	Augmenter la production d'énergie solaire	X		X
	Favoriser la mobilité douce au niveau communal et intercommunal			X
	Favoriser le partage de véhicule			X
	Développer l'usage des transports publics			X
	Réduire les distances journalières			X
Adaptation aux changements climatiques	Renforcer les connexions biologiques du territoire	X		
	Renforcer la biodiversité, en particulier au sein du village		X	
	Adapter notre consommation d'eau aux changements climatiques		X	
	Anticiper les vagues de chaleurs			X

5. Plan d'actions

Le présent **plan d'actions** détermine les actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé (chapitre 2). Ces actions, définies en lien avec les fiches d'action proposées par le Canton, s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment (chapitre 3).

Les 36 actions que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre sont détaillées ci-dessous. Pour chacune d'entre elles sont mentionnés dans le tableau de suivi des actions, en annexe :

- un horizon temporel de mise en œuvre ;
- un coût estimatif ;
- les résultats attendus ;
- les ressources et soutiens envisageables ;
- des arguments en faveur de la mise en œuvre.

Thème	Objectif 2030	N° cantonal	Titre de l'action		Sous action
Transversal	Renforcer les compétences internes	3	Former les élu-e-s et le personnel communal	3.1	Réaliser une formation par année pour au moins 1 employé ou municipal
	Favoriser les échanges culturels, ethniques, générationnels	4	Favoriser l'engagement et la participation de la population	4	<i>l'action du repair café complète cette action</i>
		4.1	Favoriser les échanges culturels, ethniques générationnels	4.11	Créer un espace central, constitué d'un jardin forêt, une place de jeu, et une place centrale
	Favoriser la réutilisation et les échanges de produits en tout genre	6	Réduire, réutiliser et recycler les déchets	6.1	Sensibiliser la population sur les déchets
Energie et Mobilité	Promouvoir les produits locaux	9	Promouvoir une alimentation locale et durable	6.2	Valoriser et promouvoir le "coin échange" à la déchetterie
	Réduire la consommation d'énergie du territoire	10	Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés	6.3	Promouvoir une application existante de partage d'objets
	Planifier la rénovation des bâtiments communaux	11	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments	6.4	Promouvoir la lecture auprès de la population
	Favoriser la mobilité douce au niveau communal et intercommunal	16	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos	6.5	Organiser un repair café par année
		16.1		10.1	Sensibiliser la population sur la rénovation énergétique et la sobriété énergétique
				11.1	Avoir un maximum de luminaire LEDS dans les infrastructures publiques
				11.2	Mettre en place un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux
				11.3	Réaliser l'analyse énergétique CECB+ d'au moins 30% des bâtiments communaux construit avant 2000 et construire un plan d'assainissement des bâtiments communaux
				16.1	Installer des bornes de recharges partagées pour les voitures
				16.2	Installer des parkings à vélo dans les lieux de rencontre et dans l'école
				16.3	Avoir quelques bancs répartis le long du parcours pour les personnes âgées et les familles
				16.11	Mettre à disposition des véhicules partagée au sein du territoire

	Favoriser le partage de véhicule		Déployer une culture du covoiturage	16.12	Mettre en avant une plateforme de covoiturage sur le site de la commune
	Développer l'usage des transports publics	16.2	Augmenter la fréquence des transports publics	16.21	Développer l'axe TP Orbe Moudon
	Réduire les distances journalières	16.3	Imaginer un espace de bureau partagé	16.22	Identifier et tester un espace de bureau partagé
Adaptation aux changements climatiques	Renforcer la biodiversité, en particulier au sein du village			17.1	Végétaliser les places de parkings, toits et espace public
				17.2	Promouvoir la biodiversité sur les espaces privés
				17.3	Mettre en place un plan d'arborisation et biotopes
				17.4	Planter des prairies fleuries dans chaque espace adéquat
				17.5	Réaliser un plan d'action pour les hirondelles, martinets et chauves sauris
	Renforcer les connexions biologiques du territoire	17	Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques	17.6	Favoriser la communication sur les diverses parcelles agricole pour sensibiliser à la production agricole
				17.7	Intégrer des critères environnementaux dans les baux des terrains communaux agricole
				17.8	Améliorer la gestion des talus
				17.9	Renforcer la gestion des forêts
				17.10	Promouvoir les sols perméables et protéger les sols
	Renforcer la biodiversité, en particulier au sein du village			19.11	Utilisation des infrastructures existantes pour la récupération d'eau de pluie
				19.12	Promouvoir les économiseurs d'eau
				19.13	Contrôler et continuer d'assainir le réseau d'eau communal
				19.14	Promouvoir l'installation de récupération d'eau de pluie pour chaque nouvelles construction et rénovation (jardin, WCs)
	Adapter notre consommation d'eau aux changements climatiques	19.1	Réduire la consommation d'eau	21.1	Mettre à jour et communiquer sur le plan canicule communal
	Anticiper les vagues de chaleurs	21	Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule		

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La **Municipalité** est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant les objectifs et le plan d'action selon l'évolution des projets.

Le **Conseil communal** a pour principales tâches :

- d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par le bureau Lyka. Celui-ci l'appuie dans l'élaboration des profils énergétiques et climatiques, la fixation des objectifs ainsi que l'identification et le suivi annuel des mesures du plan d'action. Le bureau prestataire lui apporte également un soutien dans les démarches nécessaires pour les demandes de subventions, ainsi que pour l'attribution de mandats complémentaires relatifs aux projets spécifiques.

Les responsables du portage des différents projets et actions prévues dans le cadre du PECC sont identifiées dans le plan d'action détaillé au chapitre 4.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un **groupe de suivi** composé de deux membres de la Municipalité ainsi que du bureau Lyka, est créé. Ce groupe de suivi est composé comme suit :

- Iwona Mas, Municipale
- Raphaël Pedrazzini, Municipal
- Yann Payen, bureau Lyka

Il se réunit au moins 3 fois par an pour :

- préparer les dossiers à soumettre à la Municipalité ;
- effectuer le suivi et proposer les adaptations du plan d'action (Tableau de suivi) ;
- évaluer et adapter les budgets (Tableau de suivi) ;
- déterminer les actions de communication à proposer à la Municipalité (chapitre 7).

Il informe régulièrement la Municipalité de l'avancée des travaux, à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement du Bureau Lyka (cf. ci-dessus). Le mandat confié à ce bureau porte sur une durée de 4 ans. Ledit mandat est financé pour 50% par un montant de 12'156 CHF porté au budget annuel sur les 4 prochaines années et pour 50% par une subvention cantonale de l'ordre de 12'000 CHF qui sera versée par tranche annuelle. La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁷.

Chaque mesure identifiée dans le cadre du plan d'action est, dans la mesure du possible, intégrée au budget de fonctionnement ou au plan des investissements. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité.

Suivi de la mise en œuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (en Annexe 1). Ce tableau donne une vue d'ensemble de l'état de réalisation des actions et des prochaines étapes. Il est tenu à jour le plus régulièrement possible par le groupe de suivi du projet.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des actions et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

7. Communication du PECC

La Municipalité s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi est chargé de proposer les actions de communication à la Municipalité, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes.

En s'appuyant sur les outils proposés par différentes entités, la Municipalité met également en avant les possibilités d'actions au niveau de la population, afin d'entraîner une dynamique positive sur tout son

⁷ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une [directive](#).

territoire. A cet égard, elle communique notamment sur les soutiens financiers disponibles et relaie auprès de sa population les campagnes et programmes de sensibilisation existants.

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales (cf. Fiche d'action n° 4 « Favoriser la participation et l'engagement de la population »).

8. Conclusion

Par le présent document, la Commune de Vuarrens s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité
La/Le Syndic : *Po. Delp*

Date : 8.4.2025
La/Le Secrétaire : *W. Odile*



9. Annexe

Annexe 1 : Tableau de suivi des actions complété par la Municipalité